



Le Golf Club de
Nantes fête les



de son
parcours !



Répondez à notre jeu concours
et participez au tirage au sort !

Rendez-vous sur notre site www.golfclubdenantes.com

GAGNEZ

UN DRIVER EPIC CALLAWAY
UNE SERIE DE CLUBS CALLAWAY
UN DÎNER POUR 2 PERSONNES

Du 4 mars au 31 octobre 2019



Conditions Générales du Jeu-Concours « anniversaire »

Aux termes des présentes, « Golf Club de Nantes » SAS au capital social de 60 976,61€ dont le siège social est situé Route départementale 81, 44360 Vigneux-de-Bretagne, RCS Nantes 3999 736 917. Les présentes sont nos Conditions Générales relatives au concours. Vous devez prendre connaissance des présentes règles spécifiques pour participer au concours « anniversaire ». Le concours est un concours gratuit et sans obligation d'achat, qui se déroule du 4 mars au 31 octobre 2019 à midi.

1. Les participants pourront participer au concours sous réserve d'en respecter les conditions et directives. Les participants doivent se rendre sur un lien Google Form afin de participer au concours. Ce lien sera communiqué tous les mois via la newsletter et sur les réseaux sociaux du Golf.

Pour participer au concours, les participants doivent répondre à 4 questions tous les mois.

La personne ayant eu le plus grand nombre de bonnes réponses remportera le premier gain. Si plusieurs personnes ont un nombre de bonnes réponses identiques, un tirage au sort sera réalisé après la date limite de participation parmi les participants remplissant toutes les conditions prévues aux présentes.

Un tirage au sort sera également effectué parmi l'ensemble des participants pour remporter le second gain.

Le participant autorise toute vérification concernant son identité ou son domicile.

GOLF CLUB DE NANTES
RD 81 – 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
02 40 63 25 82 – www.golfclubdenantes.com

Tout autre mode de participation est exclu. Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, ou après la date et l'heure limite de participation, seront considérées comme nulles. Il est précisé que la date et l'heure de réception des connexions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques du Golf Club de Nantes, font seules foi.

2. Ce concours est ouvert aux personnes domiciliées en France métropolitaine, à l'exclusion des employés du Golf Club de Nantes et à l'exclusion de toutes autres personnes physiques ou morales liées au concours.

3. Les personnes mineures doivent obtenir l'autorisation de leurs parents ou représentants légaux avant de pouvoir participer à tout concours. La preuve de cette permission devra être produite sur demande à La Société Organisatrice. Les éventuelles restrictions complémentaires seront susceptibles d'être précisées pour chaque concours.

4. Une seule participation est permise par foyer par mois.

5. Le règlement peut être obtenu à titre gratuit (timbre remboursé au tarif lettre lent 20g), conformément à l'article 8 du présent règlement, par toute personne qui en a fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom, adresse et l'objet de sa demande au Golf Club de Nantes, Route départementale 81, 44360 Vigneux-de-Bretagne.

Une seule demande par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée pendant toute la période du jeu.

Le règlement peut également être consulté librement sur le site du Golf Club de Nantes à cette adresse :

https://www.golfclubdenantes.com/golf_club_de_nantes_reglement_jeu_concours_anniversaire/

6. Dotations :

Ce jeu est doté de 3 prix :

- Un driver Epic Callaway

- Une série de clubs Callaway

- Un dîner pour 2 personnes lors de la soirée 50 étoiles à la table du golf à valoir le 21 novembre 2019

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations. Les dotations seront à retirer par le gagnant à l'accueil du Golf Club de Nantes à l'issue du résultat. Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

7. Sur simple demande séparée accompagnée d'un RIB ou RIP, par courrier envoyé à l'adresse indiquée à l'article 6 ci-dessus, et ce, au plus tard un mois après réception de la facture téléphonique émanant de France TELECOM ou de tout autre opérateur de télécommunication dûment autorisé (le cachet de la Poste faisant foi), la connexion Internet sera remboursée forfaitairement sur la base de 0,34 Euros TTC (soit 5 minutes de communication) sur justificatif de l'opérateur téléphonique ainsi que :

- le timbre concernant l'envoi postal de la demande de règlement, conformément à l'article 6 ci-dessus, sera remboursé forfaitairement au tarif lent en vigueur (soit 0,55 Euros) ; le timbre concernant l'envoi postal de la demande de remboursement sera remboursé forfaitairement au tarif lent en vigueur (soit 0,55 Euros) à toute personne qui en fera la demande en indiquant ses nom, prénom, adresse postale, son mail et le nom du jeu.

Pour la demande de Règlement du jeu et la connexion : le remboursement sera limité à un par foyer d'abonné (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu.

Toute demande de remboursement incomplète, illisible ou comportant des coordonnées erronées sera rejetée.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au site Internet du jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet du jeu et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

8. Pour être éligible au gain d'un prix, les participants doivent donner leurs coordonnées personnelles telles que demandées par le Golf Club de Nantes et qui peuvent comprendre le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse email. Toutes ces coordonnées personnelles seront traitées en conformité avec la politique de confidentialité de Essilor et de la CNIL (<http://www.cnil.fr/>).

9. Pour ce jeu concours comprenant des questions et des réponses, les gagnants devront en premier lieu avoir répondu correctement aux question(s), et les gagnants seront les deux personnes qui auront le plus de bonnes réponses ou tirées au sort en cas d'égalité. Un troisième gagnant sera déterminé dans la liste des participants grâce à un tirage au sort.

10. La décision de La Société Organisatrice est définitive et ne saurait donner lieu à aucun échange de correspondance. La liste des gagnants du concours pourra être obtenue sur envoi à La Société Organisatrice d'une enveloppe timbrée (comprenant l'adresse de son destinataire), ainsi que des détails sur le concours en question, dans les 30 jours de la date de clôture du concours.

11. Les participants seront informés des coûts engendrés par la participation au concours avant l'inscription. Les participants devront obtenir l'autorisation de la personne qui payera ces coûts avant de s'inscrire au concours.

12. Le Golf Club de Nantes a le droit de choisir un autre gagnant que celui choisi initialement si :

- un gagnant n'est pas éligible à s'inscrire au concours ;

- Le Golf Club de Nantes ne parvient pas à contacter le gagnant dans les 24 heures suivant la date de clôture des inscriptions si le prix n'est disponible qu'à certaines dates et heures ;

- le gagnant a moins de 18 ans et ses parents ou son représentant légal n'acceptent pas ces Conditions Générales ou ne souhaitent pas que leur enfant reçoive un prix ;

- Le Golf Club de Nantes ne reçoit pas la confirmation des coordonnées du gagnant et/ou la confirmation de l'accord des parents dans les 14 jours suivants la demande ;
- Le Golf Club de Nantes ne reçoit pas du gagnant toutes les informations nécessaires et liées au prix dans les délais qu'il a notifiés ;
- Le gagnant n'a pas retirer son gain dans les 30 jours qui suivent la communication du résultat.

13. Les gagnants seront informés par message privé dans les 28 jours suivants la date de clôture.

14. Les prix sont ceux qui sont décrit et ne sont pas cessibles. Si, du fait du Golf Club de Nantes, ce dernier n'est pas en mesure de fournir les prix, le Golf Club de Nantes se réserve le droit d'attribuer un prix de substitution. Les prix sont également soumis aux conditions générales du fournisseur/fabricant.

15. Le Golf Club de Nantes ne pourra pas être tenu responsable des inscriptions perdues, non reçues, mal dirigées, endommagées ou non délivrées. Les inscriptions illisibles, inaudibles et/ou incomplètes ne seront pas sélectionnées. Le Golf Club de Nantes ne sera pas responsable des erreurs techniques, des problèmes d'accès à Internet ou d'autres causes empêchant la participation au concours.

16. Le Golf Club de Nantes ne sera pas responsable du retard ou de l'incapacité du gagnant -ou d'un participant (et/ou des invités) à remplir ses obligations, en raison d'un cas de force majeure ou en raison du fait d'un tiers.

17. Sauf en cas de décès ou de blessure causé par sa négligence ou celle d'un de ses employés, et sauf en cas de fraude de son fait ou du fait de ses employés (et pour laquelle la responsabilité sera établie), le Golf Club de Nantes ne sera pas responsable envers aucun gagnant ou participant (et/ou invité ou parent/tuteur) pour tout dommage ou perte quelle qu'en soit la cause, en lien avec le concours.

18. Les participants reconnaissent que la réception du prix est soumise à l'exécution par le participant de la cession de droits ou de l'envoi de toute documentation liée à l'inscription.

19. Chaque participant garantit au Golf Club de Nantes que sa participation est issue de son seul travail personnel et qu'elle ne viole aucun droit de propriété intellectuelle ou quelques autres droits de quiconque.

20. Les participants devront fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et seront nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants. Ces informations seront destinées à la Société Organisatrice.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, ainsi que de la possibilité de s'opposer au traitement de ces données. Pour exercer ces droits, à tout moment, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Golf Club de Nantes, Route départementale 81, 44360 Vigneux-de-Bretagne.

21. En participant à ce concours, les participants acceptent d'être liés par ces conditions générales. Il pourra être demandé aux participants de fournir un écrit prouvant l'acceptation de ces conditions générales avant la remise du prix. Ces conditions générales seront soumises à la loi Française, et en cas de litiges, ceux-ci seront soumis aux tribunaux français compétents.